

● (1810)

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) s'est rendu à Québec à deux reprises au cours des dernières semaines afin de rencontrer des représentants des divers groupes qui œuvrent au sein du GATIQ.

Au cours de ces rencontres, le ministre a dit qu'il appuyait favorablement le projet mis de l'avant par le GATIQ concernant l'implantation du parc de technologie de la région de Québec.

A cet effet, le ministre a eu des séances de consultations avec des intervenants majeurs dans ce dossier quant au site à choisir pour la construction du nouvel Institut d'optique du Conseil national de recherches du Canada, un dossier que l'honorable députée de Louis-Hébert (M^{me} Duplessis) a défendu et défend toujours avec acharnement.

L'Institut aura pour but d'aider l'industrie canadienne par le biais du développement et du transfert technologiques, par la formation de personnel compétent et par l'acquisition d'un noyau de compétences dans des domaines présentant des avantages industriels potentiels. Il mettra également à la disposition de l'industrie un service de conception optique ainsi qu'un laboratoire d'essais pour évaluer la qualité de composants et de systèmes optiques.

De plus, cet Institut correspond bien à l'engagement du gouvernement d'aider l'industrie canadienne à tirer parti des nouvelles technologies offrant des possibilités passionnantes comme celles de l'optique.

Le très grand intérêt manifesté par le GATIQ et la députée de Louis-Hébert pour la construction de cet Institut est fort compréhensible et leur contribution dans ce dossier a été grandement appréciée.

Le gouvernement est d'avis qu'une décision concernant ce dossier est d'une extrême importance, et nous espérons être en mesure de faire une annonce dans un avenir très rapproché.

Permettez-moi donc, monsieur le Président, de remercier l'honorable députée pour tous les efforts remarquables qu'elle a déployés dans ce dossier. Je veux également l'assurer que le gouvernement du Canada s'occupera de ce dossier d'une manière conforme aux aspirations économiques et au bien-être de la ville de Sainte-Foy et de la région de Québec.

Pour conclure mes remarques, monsieur le Président, j'aimerais réaffirmer que le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du virage technologique dans la vocation économique de la région de Québec, tel que proposé par le GATIQ et appuyé sans réserve par la députée de Louis-Hébert.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) a la parole, et je dois vous demander d'être un peu plus brève, si possible, parce que nous avons pris un petit retard, dû à l'étude du bill public.

LES JEUNES—LES RESPONSABILITÉS DE LA MINISTRE. B) LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À LA MINISTRE PAR UN JOURNAL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): J'espère, monsieur le Président, que je pourrai poser ma question dans la période de sept minutes qui m'est allouée.

[Traduction]

Je reviens ce soir à la question que j'ai posée au ministre d'État à la Jeunesse (M^{me} Champagne) le 8 novembre à la

L'ajournement

Chambre au sujet de ses responsabilités. Les députés s'en rappelleront, elle a répondu qu'elle faisait du grand ménage à son ministère, et qu'elle avait effectivement eu des conversations avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration avant que cette dernière ne décide d'abaisser de un milliard à 27 millions de dollars les subventions destinées aux possibilités de formation en cours d'emploi pour les jeunes, subventions que notre gouvernement libéral avait prévues au budget. A la fin, elle a admis qu'elle devrait en effet venir également en aide aux jeunes en difficulté, mais qu'ils devraient aussi s'aider eux-mêmes et faire leur part.

Nous ne pouvons pas nous contenter de telles réponses, monsieur le Président, étant donné le taux actuellement élevé du chômage chez les jeunes et celui que l'on prévoit pour cet hiver et l'été prochain qui, soit dit en passant, sera marqué par le début de l'Année internationale de la jeunesse. Les statistiques, les études et les témoignages des jeunes prouvent à tous les Canadiens sauf au gouvernement de toute apparence, que le problème numéro un de la jeunesse est le chômage. Les jeunes gens les plus touchés par la récession économique sont ceux qui ont quitté l'école secondaire sans avoir de compétences vendables. Il faut s'occuper directement de ces jeunes ainsi que de nos diplômés, qui n'ont aucune perspective d'emploi, si nous voulons résoudre les problèmes qui les accablent.

Comment les jeunes Canadiens, qui représentent 25 p. 100 de la population, peuvent-ils s'attendre à ce que leurs intérêts vitaux soient bien défendus par le gouvernement actuel? A mon avis, monsieur le Président, le mandat de la ministre d'État à la Jeunesse consiste uniquement à plaider en sa faveur, comme elle l'a dit elle-même dans son intervention dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Par ailleurs, elle fait seulement partie du comité ministériel du développement social et par conséquent elle ne peut faire entendre sa voix au comité du développement économique et régional, qui est extrêmement important, ni au comité des priorités ni à celui de la planification, où l'on prend les grandes décisions.

● (1815)

La jeunesse canadienne a le droit de participer à la prise de décisions. La ministre devrait peut-être revoir son mandat avec le premier ministre (M. Mulroney).

Je crois que dans le contexte de la récession économique, lorsque la concurrence entre les différents groupes d'âge est exacerbée, la ministre ne devrait pas se contenter de s'occuper de la distribution d'environ 8 millions de dollars sous forme de subventions pour l'Année internationale de la jeunesse ni de plaider en sa faveur. Nos jeunes ont besoin d'autre chose que de beaux discours qui vantent leur importance et de quelques projets sporadiques. Ils ont besoin d'une lutte coordonnée contre leurs graves problèmes sociaux et économiques. Ils ont besoin de croire qu'il y a un avenir pour eux sur le marché du travail et qu'ils peuvent jouer un rôle utile dans la société canadienne, sinon, ils sombreront dans le désespoir et leur amour-propre s'effritera encore plus. En laissant s'effondrer les espoirs et les rêves de la jeunesse actuelle, on condamne une génération. Il est injuste de refuser aux jeunes le droit de travailler; une telle attitude ne mène qu'à la dépression.